

PROCES VERBAL

du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

28 Janvier 2009

PROCES VERBAL APPROUVE A L'UNANIMITE AU CEVU DU 22 AVRIL 2009

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire s'est r uni en s ance pl ni re le :

Mercredi 28 janvier 2009

A 14 heures   la Pr sidence de l'Universit  – salle du Conseil

COLLEGE ENSEIGNANT A ET B

MEMBRES PRESENTS :

Coll ge enseignants A

M. Eric DELABAERE, M. Aziz BALLOUCHE, M. Didier LE GALL, Mme Isabelle RICHARD.

Coll ge enseignants B

Mme Sabine MALLET, M. Jean-Ren  MORICE, Mme Mich le FAVREAU, Mme Monique SAUNIER.

AYANT DONNE PROCURATION : Mme Genevi ve MAURAS, M. Adnan MECHBAL, M. Fabrice GUERIN, M. Dominique JONCHERAY.

EXCUSES :

M. Guillaume NICOLAS, M. Serge BLONDEL, Melle H l ne BOUCARD.

MEMBRES ABSENTS

Melle Sandra PALMERO.

COLLEGE "BIATOSS"

MEMBRES PRESENTS

Mme Christine BEDU, Mme Monique BERNIER, Mme Brigitte BICHET

COLLEGE « ETUDIANTS »

MEMBRES PRESENTS

Melle Nolwen ROISSE, M. Simon CLEREC, Melle Chloé NETTER, M. Valentin BROUILLARD, Melle Estelle BROUSSE, M. Bryan COUBARD, M. Roger Paillot NZABAT, M. Guillaume IFRAH.

MEMBRES ABSENTS

M. Alix ARTHAUD., M. François Loïc PICHARD, M. Mickael GOUIN, Melle Emilie MOREAU.

AYANT DONNE PROCURATION :

M. Antoine MURZEAU
M. Mathieu GONOT-GASCHARD
M. Alexis COCHIN
Melle Claire SERVOIN

COLLEGE « PERSONNALITES EXTERIEURES »

MEMBRES PRESENTS

Mme LANNAUD ROLLAND, Directrice du CLOUS.

AYANT DONNE PROCURATION :

M. LAHEURTE, représentant de la CCI.

MEMBRES ABSENTS

M. MUSSET, représentant du comité d'expansion.

MEMBRES INVITES

MEMBRES PRESENTS

M. Christophe BOUJON, Directeur du SUIO.
M. AMALRIC, Directeur du SUAPS.

EXCUSES :

Mme l'Inspectrice d'Académie.

MEMBRES ABSENTS

Représentant de l'IUFM



SOMMAIRE

1. Informations diverses	4
1.1. PRES.....	4
1.2. Projet de décret modification du statut des enseignants chercheurs.	4
1.3. Inscriptions :	5
1.4. Festival du 1er plan	5
1.5. Nouvel élu au CEVU :.....	6
2. Conventions :.....	6
2.1. Convention de partenariat relative à l'aide à la mobilité internationale des étudiants :.....	6
2.2. Convention de partenariat relative au master 2 Sciences, Technologie et Santé, spécialité : biologie végétale intégrative : gène, plante, agrosystème (Bio VIGPA), UFR Sciences.	6
2.3. Convention cadre relative au master entre l'Université d'Angers et l'Association Saint Yves.	7
3. Examen de demandes d'habilitation de master enseignement.....	8
4. TICE et accompagnement de l'enseignement présentiel : environnement pédagogique.....	11
5. Demandes de subventions « FSDIE » dans le cadre des projets étudiants :	11
6. Questions diverses	12



M. Martina, Président de l'Université, ouvre la séance.

1. Informations diverses

1.1. PRES

M. Martina présente l'évolution de la mise en place du PRES, qui va s'opérer en 2 étapes :

- I Mise en place du conseil d'administration :** il s'agit d'élire les représentants angevins au 1er conseil d'administration en formation restreinte. Le CA sera constitué de 16 représentants des 4 membres fondateurs initiaux :
 - 7 représentants de l'Université de Nantes dont le Président membre de droit,
 - 4 représentants de l'Université de d'Angers dont le Président membre de droit,
 - 3 représentants de l'Université de Mans dont le Président membre de droit,
 - 2 représentants de l'Ecole Centrale dont le Directeur membre de droit.

- II Election du Président du PRES :** A la Mi février les 16 représentants éliront le président du PRES qui sera vraisemblablement un angevin. Il s'agira également de mettre en place les structures de fonctionnement (comité de pilotage..).

La manifestation de lancement du PRES devrait se tenir à Angers. Elle réunira les membres fondateurs, les associés, les collectivités et la presse. Mme la Ministre sera conviée. L'inauguration à l'Institut d'Etude Avancée à Nantes risque de compromettre ce déplacement sur Angers.

Ce 1^{er} CA sera complété par l'élection d'un représentant des doctorants, des collectivités locales et de BIATOSS. En dernier lieu le CA sera ouvert aux autres membres fondateurs et aux représentants d'autres membres associés.

Pour les autres membres fondateurs : 7 sièges sont disponibles. Des établissements se sont déjà portés candidats :

Pour Nantes : l'Ecoles des mines, INITIA, Ecole Nationale de vétérinaire, l'Ecole d'Architecture, le CHU et Audencia

Pour Angers : le CHU, AGROCAMPUS OUEST, ESA.

M. Martina indique également que le transfert des moyens financiers et humains va se mettre en route. Il insiste sur le fait que le personnel ne sera pas physiquement transféré sur Nantes. Une campagne d'embauches spécifiques pour le PRES sera menée.

Il a été voté 615 000 euros pour le PRES en fonctionnement pour la 1^{ère} année.

1.2. Projet de décret modification du statut des enseignants chercheurs.

La modification du décret de 1984, touche à la carrière des enseignants et introduit la possibilité de « modulations de services ». Pour M. Martina, cette approche est inacceptable.

M. Martina explique que la possibilité de « modulation des services » équivaldrait à alléger le service d'un enseignant, pour le reporter sur un autre enseignant qui devra en assumer la charge.



L'augmentation des charges d'enseignement (quelque soit l'instance qui prendra la décision) apparaîtra comme une punition. L'introduction de l'idée même qu'à un moment un enseignant serait moins performant en recherche et meilleur en enseignement est inacceptable. La « modulation de services » doit rentrer dans un projet global d'établissement. Il y a une contradiction entre l'idée d'autonomie et ce projet de décret qui ne s'occupe que des individus.

M. Martina décrit la procédure envisagée pour l'évaluation d'un enseignant-chercheur :

1 -un avis est donné par le CNU

2- retour au Conseil d'Administration pour répondre à ces avis. Le CNU est sensé juger les dossiers « recherche » mais aussi l'enseignement et les responsabilités administratives.

M. Martina rappelle la difficulté « technique » pour mettre en place cette procédure. Il se demande comment à partir d'un dossier individuel le CNU va pouvoir juger. En interne, il n'existe pas de procédure d'évaluation sur la qualité individuelle des enseignants.

Par rapport à l'évaluation actuelle, le CNU devra procéder à une déconcentration sur le domaine de la recherche afin de tenir compte des autres tâches.

Classement des dossiers : le CNU effectuera ensuite un classement des dossiers « A B C ». De son côté le Conseil d'Administration a des possibilités de promotions individuelles. Cela pose un problème le CNU juge absolument (ABC) alors qu'au niveau local on juge relativement (classement).

M. Martina s'inquiète du poids considérable du CNU. Le Conseil d'Administration aura beaucoup de mal à se détacher de ses avis.

Pour conclure, **M. Martina** souhaite que ces propos soit nuancés, il n'est pas contre l'idée d'une réforme. Ce projet de réforme du décret de 1985, présente des points positifs notamment pour la carrière des jeunes maîtres de conférences (prise en compte des années de doctorat pour la retraite, entrée dans la grille indiciaire).

M. Ballouche considère que la modulation des services est une remise en cause de la spécificité du métier d'enseignant chercheur, c'est-à-dire du lien fort entre l'enseignement et la recherche.

1.3. Inscriptions :

Au 15 janvier 2009, 17919 étudiants sont inscrits à l'Université d'Angers.

M. Martina fait remarquer qu'il manque une cinquantaine d'inscriptions en doctorat qui n'ont pas été remontées.

1.4. Festival du 1er plan

M. Martina est très satisfait que l'Université d'Angers soit présente sur des manifestations culturelles angevines et surtout dans la continuité. Le groupe de travail constitué pour le Festival en est une bonne illustration puisqu'il est voué à travailler toute l'année. Il se réjouit de ce « prix étudiant ».



1.5. Nouvel élu au CEVU :

M. Martina présente un nouveau membre du collège étudiant au CEVU: M. Roger Paillot NZABAT-KIAKOULANDA.

M. Roger Paillot NZABAT-KIAKOULANDA est étudiant en 1ère année de doctorat Lettres, langues et Sciences humaines et travaille sur la littérature d'Afrique Anglophone.

Mme Mallet souhaite savoir ce qu'il en est de l'accord entre le Quai d'orsay et le Vatican (diplôme des établissements catholiques).

M. Martina répond qu'il s'agit d'un recadrage du Ministère dans le même esprit que les accords signés avec d'autres états dans le cadre du processus de Bologne. Il s'agit de situer les diplômes les uns par rapport aux autres afin d'établir des grilles d'appréciations. Il précise que cela concernera uniquement les diplômes ecclésiastiques et canoniques.

2. Conventions :

2.1. Convention de partenariat relative à l'aide à la mobilité internationale des étudiants :

M. Delabaere présente cette convention. Les bourses de mobilité sont désormais gérées par le CROUS, d'où la nécessité de signer une nouvelle convention. Il précise qu'il s'agit d'un cadrage fixé nationalement.

M. Delabaere met au vote cette convention. Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

2.2. Convention de partenariat relative au master 2 Sciences, Technologie et Santé, spécialité : biologie végétale intégrative : gène, plante, agrosystème (Bio VIGPA), UFR Sciences.

M. Delabaere explique qu'il s'agit d'une spécialité de recherche cohabilitée avec 8 établissements. Le montage est très complexe.

M. Ifrah pense qu'il serait intéressant d'avoir des étudiants dans le conseil pédagogique.

M. Delabaere répond qu'il existera une possibilité d'évaluation des formations par les étudiants dans chacune des universités. Cette procédure est interne à chacune des universités. Dans ces conseils de formations les étudiants seront présents (conseil paritaire étudiant/enseignant).

L'université d'Angers a inscrit 7 étudiants. Cette formation pourra intégrer au total une cinquantaine d'étudiants.

A la demande de **M. Ballouche**, M. Delabaere explique que cette formation s'effectuera une année sur deux entre Rennes et Angers. Le calendrier précis reste à caler.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur cette convention.



2.3. Convention cadre relative au master entre l'Université d'Angers et l'Association Saint Yves.

M. Delabaere explique que cette convention cadre régit l'ensemble des masters. Elle reprend la convention cadre de 2005 avec une actualisation en 2007. L'Article 8 prévoit la possibilité de mettre des annexes (en cas d'ajout d'habilitation d'autres masters). Ce cadrage fonctionne bien depuis 3 ans.

M. Ifrah se demande s'il est indispensable d'indiquer « le père Guy Bedouelle ». **M. Martina** propose de mettre à la place « représenté par son recteur Guy Bedouelle ».

A la demande de **M. Ballouche** sur le montant des droits de scolarité à l'UCO, M. Martina répond que ces droits évoluent. C'est pourquoi ils ne doivent pas apparaître dans la convention cadre. L'Université d'Angers n'a pas de droit de regard sur les droits de scolarité à l'UCO.

M. Ballouche informe que l'UCO a des projets de « masters enseignement ». L'article 7 prévoit pourtant que les masters doivent être complémentaires et non concurrents.

M. Martina précise que cette convention est importante et ne doit pas être une remise en cause. Pour les établissements privés catholiques la formation des enseignants est un enjeu majeur.

M. Ballouche regrette l'absence de communication de l'UCO vis-à-vis de l'université d'Angers sur son offre de formation.

M. Martina informe qu'un rendez-vous doit être fixé avec le recteur Bedouelle. Les problèmes internes à l'UCO sont très compliqués. Il fait observer que le concours CAFEP est plus difficile. La moyenne des reçus est plus élevée au CAPES. Les épreuves de didactique du CAFEP ont lieu à l'IUFM. Une étroite collaboration aurait été souhaitable, malheureusement les arbitrages restent ministériels.

M. Le Gall regrette que cette convention ne soit pas l'occasion d'un accord plus général sur la remontée des habilitations par l'Université d'Angers.

M. Delabaere souligne que les masters UCO ont une coloration « sciences de l'éducation ». Ils ont donc une coloration différente de nos propres formations au niveau professeur des lycées et collèges.

M. Martina rappelle l'existence « d'une stratégie nationale » des universités catholiques. Des enseignants chercheurs de l'UCO étaient pourtant prêts à collaborer. L'apport possible en sciences de l'éducation dans les masters de l'Université d'Angers représente une occasion manquée.

M. Le Gall propose d'ajouter un avenant sur le cheminement des dossiers d'habilitation par l'Université d'Angers.

M. Martina souhaite effectivement ouvrir une réflexion avec l'UCO pour une négociation sur la remontée des dossiers.

M. Ballouche reste très réservé sur la clause « de non concurrence des masters ». Pour lui, l'article 7 est caduc.



M. Martina signale que de manière générale en matière de formation des maîtres, les étudiants seront formés dans des systèmes d'enseignement qui sont par nature en concurrence.

M. Delabaere soumet cette convention au CEVU qui émet un avis favorable avec 11 abstentions.

3. Examen de demandes d'habilitation de master enseignement.

M. Martina informe qu'il n'y a pas de prise de position individuelle des présidents des trois universités régionales sur la non remontée des maquettes.

- I Sur le fond du dossier** tel qu'il est présenté par le Ministère de l'Education Nationale, **M. Martina** considère que c'est un mauvais projet car il n'est pas à la hauteur des exigences en terme de formation professionnelle par rapport à l'évolution des publics auxquels ont à faire face les Professeurs des Ecoles et Professeur des collèges et des Lycées.
 - o Le point le plus contestable est le fait que la 2ème année de professionnalisation ait été supprimée.
 - o Concrètement on exigera un niveau de qualification des professeurs plus élevé. Les étudiants devront à la fois assumer une formation de master (avec un contact avec la recherche), une formation disciplinaire plus élevée, le diplôme, le concours et la formation professionnelle. Les 2 années de master seront insuffisantes. Il aurait fallu ajouter une année supplémentaire comme fonctionnaire stagiaire pour l'approfondissement de l'aspect professionnel.

I Sur la situation à l'Université d'Angers :

M. Martina fait observer que la préparation au CAPES est vitale pour un certain nombre de filières à l'Université d'Angers, les filières dites généralistes). L'enjeu est donc important. L'IUFM intégré à l'Université de Nantes apporte des ressources humaines à l'ensemble de l'académie. Il faut donc jouer la carte de cohabilitation avec les spécificités de chaque université et le soutien de l'IUFM.

M. Martina indique qu'en tant que président de l'Université, il ne prendra pas position contre la remontée des maquettes. Il insiste sur la conjoncture particulière : l'Université d'Angers ne peut pas se retrouver sans formation de PE et PLC, alors que l'Université Catholique afficherait des masters.

Les formats des concours sont calés, les épreuves sont calées. Il ya eu des propositions de Mme Péresse qui ont fait bouger les lignes. Les équipes continuent à travailler.

M. Delabaere fait ensuite un état des maquettes ainsi que sur l'état d'avancement des dossiers.

I MASTER Mention Métiers de l'Education de l'Enseignement et de la Formation (MEEF) spécialité Enseignement du premier degré (EPD).

Le dossier est structuré. Le pilotage a été assuré par l'IUFM. Cette spécialité s'intègre dans la mention MEEF. L'ensemble du dossier a fait l'objet d'un vote du CEVU et CA de Nantes, L'Université d'Angers et l'Université du Maine sont cohabilitées sur la mention EPD. Les dossiers ont été analysés sur Nantes avec comme support la grille d'évaluation de l'AERES.



I Master Mention Histoire-Géographie- Document, Spécialité Métiers de l'Enseignement et de la Formation, Professeurs des Lycées et Collèges Documentation

La préparation au CAPES fonctionne déjà sur L'Université d'Angers. Ce dossier s'appuie donc sur les compétences de l'Université d'Angers en matière d'archives et de documentation. La maquette est complète. Seule l'université d'Angers serait habilitée en partenariat avec l'IUFM.

I Master spécialité Métiers de l'Enseignement et de la Formation, Professeurs des Lycées et Collèges Histoire-Géographie, co-habilitée avec l'Université du Maine.

M. Delabaere informe que l'UFR d'histoire de Nantes, a refusé de travailler sur ce dossier.

I Mention Littératures, Langues et Civilisations, Mention en co-habilitation : Université d'Angers et Université du Maine, Spécialité Métiers de l'enseignement PLC – Anglais

I Mention Littératures, Langues Et Civilisations : Université d'Angers, Spécialité Métiers de L'enseignement PLC– Espagnol

M. Delabaere se réjouit du travail collaboratif avec l'université du Maine. Il s'agit bien d'une complémentarité entre l'Université d'Angers et l'Université du Maine. Le travail a été plus difficile avec l'Université de Nantes.

I Mention Littératures, Langues et Civilisations, Mention en co-habilitation : Université d'Angers et Université du Maine, Spécialité métiers de l'enseignement PLC –lettres modernes

Le dossier est incomplet. Au niveau régional, on dénombre 5 ou 7 inscrits en préparation CAPES. Ils sont 15 en écoles privées. M. Delabaere juge le dossier « perfectible ».

I MASTER Mention: Mathématiques et Applications, Spécialité: Métiers de l'Enseignement

I MASTER Chimie et MASTER Physique, Spécialité : "Métiers de l'Enseignement : Physique – Chimie, MEPC"

Les dossiers sont bien construits en collaboration avec les trois universités.

M. Delabaere informe qu'il reste un dossier en cours d'élaboration dans le domaine sciences économiques et sociales.

M. Brouillard considère que :

- I** la formation actuelle des enseignants devrait être reconnue à BAC + 5,
- I** du point de vue de l'accès à la formation des enseignants, la suppression de la 5^{ème} année en tant que fonctionnaire stagiaire permettait à de nombreux étudiants de financer que 4 années d'étude,
- I** la sélection entre le L3 et le M1 est un recul important,



- cette mesure favorisera la concurrence entre les différents masters et donc entre les universités,
- la formation pratique insuffisante.

Il déplore les conséquences qu'il pourrait y avoir au niveau de qualité de la formation des enseignants. Cette réforme ne va pas dans le sens d'un vrai service public de l'éducation. Pour lui, ces mesures pourront aboutir à l'amplification du nombre de vacataires précaires c'est-à-dire des étudiants ayant obtenu le master sans le concours.

Enfin, il souhaite que le CEVU se prononce contre l'examen des maquettes. Il ne remet cependant pas en cause le travail des enseignants.

M. Delabaere précise que l'objectif de ce CEVU du 28 janvier n'est pas d'analyser les dossiers, il s'agit d'un simple état des lieux. Les dossiers seront analysés au CEVU du 11 février 2009.

M. Le Gall souligne que plus de la moitié des étudiants préparant le CAPES ne sera pas enseignant. Il faut donc penser à ces étudiants là. Que peut-on leur proposer ? La formation de master peut apporter des réponses à ces étudiants. Il estime que de ce point de vue ce n'est pas un recul.

Il met en avant le risque que cela représenterait de ne pas disposer de ces formations pour l'UFR Lettres. Cependant, en tant que Directeur d'UFR, il est conscient des préoccupations d'ordre matériel, notamment en terme de budget et de personnels. Le fait de décaler la mise en œuvre dans le temps rendra la réforme plus difficile.

M. Martina est conscient qu'il faudra veiller à ce que l'offre de stage soit garantie et suffisante : garantir un volume d'heures d'enseignement supplémentaires et des moyens humains suffisants. L'université prendra ses responsabilités.

M. Delabaere fait un rappel « quantifiable » du nombre des inscriptions aux tests :

- 2400 étudiants sur l'académie
- Sur Angers : 150 étudiants en PE1.

Concrètement, l'université ne pourra pas gérer ce volume d'étudiants. Il paraît évident que le passage des tests se fera sous la responsabilité de l'IUFM et parallèlement l'université pourra faire un examen des dossiers sur des pré requis.

M. Brouillard s'inquiète sur la difficulté de recenser une offre de stages suffisante.

M. Le Gall souligne que le cadrage des stages est en cours.

M. Martina note que l'existence de difficultés dans le remboursement des frais de déplacement pourrait conduire à une concentration des stages.

M. Schaub indique qu'après étude des dossiers de mastérisations, les dossiers UFR Sciences ont été approuvés sur le contenu pédagogique.

M. Ballouche comprend la position du Président. Il estime que le processus doit se faire en concertation avec les universités voisines. Il est sensible au travail qui doit être fait sur l'articulation avec les formations existantes. Il regrette les imprécisions sur les liens avec la recherche.



M. Coubard s'interroge sur le devenir des personnels de l'IUFM.

M. Martina indique que l'IUFM ne disparaît pas. Actuellement la 2^{ème} année seulement devrait disparaître. Les personnels qui travaillent sur ces formations sont appelés à intervenir dans les masters pour l'aspect professionnalisant. Par contre, s'il n'y a pas assez de masters, on pourra alors effectivement s'interroger sur leur devenir.

4. TICE et accompagnement de l'enseignement présentiel : environnement pédagogique.

Présentation : voir annexe 1

M. Martina relève la facilité d'utilisation pour les étudiants via l'ENT.

5. Demandes de subventions « FSDIE » dans le cadre des projets étudiants :

M. Delabaere présente les projets :

- **Association ANCR** : participation à la coupe de France de robotique du 20 au 24 mai 2009. L'an passé, ils ont été classés 3^{ème} pour la coupe d'Europe de robotique. Le CEVU émet **un avis favorable à l'unanimité pour 3000 euros.**
- **Association ANIM'TAFAC** : développement des ludothèques en orphelinats au Cambodge. Il s'agit d'un projet à long terme. Le CEVU souhaite obtenir des informations complémentaires sur le budget, le dossier est reporté au CEVU du 11 février 2009.
- **Association CLAPE** : Rock is dead (?) : le projet est assez onéreux 8450 euros (expositions, interventions sur l'esthétique et la culture rock). La commission n'a fait aucune remarque du point de vue de la communication, cependant elle a jugé que les dépenses de location de l'amphi sont surestimées, et s'est interrogée sur la nécessité de louer le CHABADA plutôt que l'Espace culturel, mis à disposition « à titre gratuit ». Le CEVU décide de suivre l'avis de la commission. Il émet un avis favorable **à l'unanimité pour une subvention de 1500 euros.**
- **Association PEGAZH** : « Participation aux journées mondiales des zones humides », le 30, 31 et 1er février 09 : avis favorable du CEVU à l'unanimité pour 3000 euros.
- **Association PSYCH'IDYLIK** : lancement de l'association psych'idylik : **avis favorable du CEVU à l'unanimité pour 140 euros.**
- **Association le SCHWA (Lettres Classiques)** : « voyage en Grèce » : l'objectif est de faire découvrir les vestiges de l'antiquité grecque et valoriser les filières d'études anciennes. Le budget est de 28 000 euros, le montant de l'aide demandée est de 9000 euros. Le projet est très lié à une filière. La commission a remarqué qu'il n'y a pas de diversification des subventions et une faible animation des campus, le projet est présenté comme un « voyage clé en main ». M. Brouillard fait cependant remarquer le dynamisme de l'association notamment par les ventes de gâteaux dans le hall... Le CEVU propose qu'une information sur le « montage de projet » leur soit fournie. Le CEVU émet un avis défavorable avec 11 voix défavorables, 5 abstentions, 6 avis favorables.
- **Association AGEA UNEF** : weekend de formation aux projets étudiants : du 1^{er} au 2 novembre 2008, la demande de subvention de 500 euros a été approuvée par la commission. Le CEVU fait remarquer que la manifestation s'étant déjà déroulée il aurait été souhaitable de pouvoir disposer du bilan financier final. M. Brouillard indique que ce week end n'a pas été ouvert à tous les membres de l'UNEF. Il regrette qu'il n'y ai pas eu de communication vers l'extérieur, l'ouverture du projet est restée très limitée.



M. Delabaere rappelle que l'objectif affiché au départ était pleinement en accord avec l'un des objectifs de l'établissement. **Le CEVU émet un avis défavorable avec 7 avis défavorables, 12 abstentions, 3 avis favorables.**

- **Association AGEA UNEF** : Festival pour l'Europe de l'Education (17 au 21 novembre 2008) en partenariat avec l'association étudiant pour une société durable. Le montant de l'aide demandée est de 450 euros. M. Brouillard estime que le coût de communication pour l'impression de 12000 tracts semble énorme, alors que l'événement est passé inaperçu sur le campus. Il émet des réserves sur la réalité de l'événement. M. Delabaere propose qu'une demande d'informations complémentaires soit faite auprès des campus. L'association devra nous fournir également son budget réel détaillé. Il propose donc le report du dossier au CEVU du 11 février 2009.
- **Association les ZYGOMATIKS** : «Mise en place d'atelier de théâtre d'improvisation ». Le coût total du projet est de 5500 euros. **Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité pour 2000 euros.**

6. Questions diverses

M. Coubard souhaite aborder les MCC et la possibilité de repasser une épreuve ratée.

M. Delabaere explique que cela entraînerait une mise en œuvre et une gestion des notes beaucoup trop complexes. Des groupes de travail, lié au CEVU et CA ont déjà travaillé sur ce sujet. Pour l'instant, il a été décidé de ne plus revenir sur les règles de compensation.

Le Président de l'Université

Daniel Martina



La Directrice des Enseignements et de la Vie Etudiante

Brigitte Brault



Le Vice Président du CEVU

Eric Delabaere

